

Séance du 3 juillet 2025

Membres en exercice :	15
Présents :	9
Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 27/2025

9.1

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 004-210400131-20250703-2025DCM27-DE

---- L'an deux mille vingt-cinq
le **3 juillet 2025** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 24 juin 2025

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **DANEL** Mauricette, **LERDA**
Serge, **ARMINGOL** Elisabeth, **WEBER** Hélène

4 absents excusés : **LATIL** Yves, **SECHEPINE** Elisabeth, **MACCARIO**
Fabrice, **WALCZAK** Franck,

2 absents : **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI** Nicolas

1 pouvoir : **MACCARIO** Fabrice à **TURCAN** Nicole

Secrétaire de séance : **TURCAN** Nicole

**OBJET : SERVICES DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT
RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2024**

---- Monsieur le Maire présente les rapports annuels pour l'exercice 2024 transmis par la Société des Eaux de Marseille, délégataire des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Ce document a été transmis par voie dématérialisée à chaque conseiller afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion de ce jour.

---- Les éléments figurant dans la partie principale relatifs à l'organisation, la qualité et au prix du service, sont conformes aux dispositions de la loi n°95-127 du 08 février 1995 dite « loi Mazeaud » et de son décret d'application.

---- Les articles R 3131-2 et R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

---- Le CARE établi au titre de 2024, sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique des Services.

----Après examen desdits rapports, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les rapports du délégataire pour les services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2024 joints en deux documents, à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René AVINENS



Le secrétaire de séance,
Nicole TURCAN